



ÉCOLE PERCE-NEIGE
4770, boulevard Lalande, Pierrefonds (Qc), H8Y 1V2
Téléphone : 514-855-4239 Télécopie : 514-421-9271
www.csmb.qc.ca/perce-neige



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement
tenue le 4 novembre 2019 à l'école Perce-Neige
à la salle du personnel**

• **Présences et quorum**

Étaient présents :

Membres votants :

Représentants des parents :

- Ariane Clarisse Ochou, parent
- Abdelmalek Baba-Aissa, parent
- Sadou Mahamadou Karibou, parent (**absent**)
- Emily Del Vecchio, parent
- Nancy Oliva Velasquez, parent

Membre parent substitut :

Représentants du personnel :

- Vanessa Normand, parent substitut
- André Houle, enseignant
- Alain Dorais, enseignant
- Marilyn de Montigny, enseignante
- Valérie Zombor, enseignante
- Khedaoudj Foudil Bouras, technicienne en service de garde

Membres non-votants :

Membre de la direction :

- Chantal Laniel, directrice
- Mélanie Meunier, directrice adjointe

**Représentants de la
communauté :**

- Veronica Lopez, directrice Cloverdale Multi-Ressource (**absente**)
- Jean-Pierre Tremblay, Club Optimiste Nord-Ouest

Commissaire

- Louise Leroux, commissaire à la CSMB (**absente**)

Le quorum est constaté et la séance déclarée ouverte à 7h02.

• **Rôles :**

Gardien du temps : Madame Marilyn de Montigny

• **Mot du public : Aucun public**

Sans objet

1

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution
2019-11-04-01

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 69 de la LIP, les membres du conseil ont reçu une copie de l'ordre du jour de la séance régulière du 4 novembre 2019 du conseil d'établissement de l'école Perce-Neige plus de 6 heures avant la tenue de la présente réunion ;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de Madame Emily Del Vecchio, appuyé par Monsieur Alain Dorais, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 4 novembre 2019 avec les ajouts suivants :

PROJET D'ORDRE DU JOUR

- Présences et quorum
 - Rôles : gardien du temps
 - Mot du public
1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 2. Courrier
 3. Lecture et adoption du procès-verbal
 4. Suivi du procès-verbal
 5. Points pour adoption
 - 5.1. Règles de régie interne
 6. Points pour approbation
 - 6.1. Programme d'activités intégrées
 - 6.2. Activités – équipes sportives
 - 6.3. Protocole-école pour situation d'urgence ou de crise
 - 6.4. Activités de levées de fonds
 - 6.5. Reprise de temps - La Ronde
 - 6.6. Reprise de temps – Camp Boute-en-Train
 7. Points pour consultation
 8. Points d'information
 - 8.1. Mot de l'OPP
 - 8.2. Rapport du représentant au CRPRO
 - 8.3. Mot des représentants de la communauté
 - 8.4. Rapport des enseignants
 - 8.5. Rapport du service de garde
 - 8.6. Rapport de la direction
 - 8.6.1.
 9. Varia
 - 9.1 Fermeture du service de garde après 18 heures à cause du train.
 10. Levée de la séance et date de la prochaine réunion

2

Courrier :

Sans objet.

3

Lecture et adoption du procès-verbal

Résolution
2019-11-04-02

CONSIDÉRANT que conformément à l'article de la Loi sur l'instruction publique (LIP), les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2019, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Valérie Zombor, il est résolu à l'unanimité:

D'ADOPTER, tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2019 du conseil d'établissement de l'école Perce-Neige.

4 **Suivi du procès-verbal**

Le service de garde de l'école Harfang-des-Neiges ouvre aussi à 7h le matin, donc il n'y a pas la possibilité d'entente.

Le protocole d'urgence se retrouve dans notre ordre du jour d'aujourd'hui.

5 **Pour adoption**

5.1 **Règles de régie interne**

Résolution 2019-11-04-03 **CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 67 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement de l'école Perce-Neige doit établir ses règles de Régie interne :

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Alain Dorais, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, tel que déposé par la directrice, les règles de régie interne du conseil d'établissement de l'école Perce-Neige en y apportant une modification mentionnée ci-dessous.

6 **Pour adoption**

6.1 **Programme d'activités intégrées**

La direction présente les nouveautés au programme des activités intégrées.

Ajout d'une activité en 3^e année : Aller dans une garderie pour l'heure du conte.

Les enfants vont lire un conte aux enfants de la garderie.

Résolution 2019-11-04-04 **CONSIDÉRANT** que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)* donne au conseil d'établissement de l'école Perce-Neige le mandat d'approuver la programmation des activités proposées par Madame la directrice;

CONSIDÉRANT que la proposition de Madame la directrice a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ces services, conformément à l'article 91, 1^{re} par. de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, et que ces revenus, tout comme ces dépenses, s'ajoutent au budget de l'école;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Ariane Clarisse Ochou, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER les ajouts à la programmation des activités proposées par Madame la directrice, dont une copie est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

| | |
|-------------------------------------|--|
| 6.2 | <p>Activités - Équipes sportives</p> <p>Nous avons équipes sportives à l'école Perce-Neige. L'école facture 30 \$ par activité à chacun des élèves pour un maximum de 60 \$ par élève.</p> |
| 6.3 | <p>Protocole-école pour situation d'urgence ou de crise</p> <p>Présentation du protocole-école pour situation d'urgence ou de crise par Madame Chantal Laniel.</p> |
| <p>Résolution 2019-11-04-05</p> | <p>CONSIDÉRANT que conformément à l'article 67 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement de l'école Perce-Neige doit approuver le Protocole-école pour situation d'urgence ou de crise.</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur André Houle, il est résolu à l'unanimité :</p> <p>D'APPROUVER le protocole-école pour situation d'urgence ou de crise de l'école Perce-Neige proposé par Madame la directrice, dont une copie est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.</p> |
| 6.4 | <p>Activité de levée de fonds</p> <p>Les tirelires de Leucan ont été ramassées aujourd'hui.</p> |
| 6.5 | <p>Reprise de temps - La Ronde</p> <p>L'équipe-école aimerait permettre aux élèves ayant l'autorisation des parents d'arriver plus tard la journée du 4 juin, puisqu'ils auront participé à l'activité à la Ronde, car cette dernière se termine à 19h30.</p> |
| <p>Résolution 2019-11-04-06</p> | <p>CONSIDÉRANT que l'article 87 de la <i>Loi sur l'instruction publique (LIP)</i>, donne au conseil d'établissement de l'école Perce-Neige, le mandat d'approuver la programmation des activités proposée par Madame la directrice;</p> <p>CONSIDÉRANT que la proposition de Madame la directrice a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la <i>Loi sur l'instruction publique (LIP)</i>;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur André Houle il est résolu à l'unanimité,</p> <p>DE PERMETTRE aux élèves ayant l'autorisation des parents d'arriver plus tard la journée du 4 juin puisqu'ils auront participé à l'activité à La Ronde, car cette dernière se terminera à 19h30.</p> |
| 6.6 | <p>Reprise de temps - Camp Boute-en-Train</p> <p>L'équipe-école aimerait permettre aux élèves ayant l'autorisation des parents d'arriver plus tard la journée du 17 juin puisqu'ils auront participé à l'activité au Camp Boute-en-Train, car cette dernière se termine à 19h00.</p> |

CONSIDÉRANT que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement de l'école Perce-Neige, le mandat d'approuver la programmation des activités proposée par Madame la directrice;

CONSIDÉRANT que la proposition de Madame la directrice a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Alain Dorais il est résolu à l'unanimité,

DE PERMETTRE aux élèves ayant l'autorisation des parents d'arriver plus tard la journée du 17 juin puisqu'ils auront participé à l'activité au Camp Boute-en-Train, car cette dernière se terminera à 19h00.

7. **Pour consultation**

Sans objet.

8 **Points d'information**

Le président informe tous les membres du conseil d'établissement qu'il a assisté à la présentation pour la nouvelle école secondaire Pierrefonds. Il émet son avis sur le problème de transport. Selon lui, il sera difficile pour les élèves de s'y rendre.

Une discussion s'en suit sur la distance et le temps pour s'y rendre. Lors de l'assemblée de parents du 14 novembre pour la nouvelle école secondaire Pierrefonds, les parents pourront s'exprimer pour faire des recommandations.

8.1 **Mot de l'OPP**

Sans objet.

8.3 **Mot des représentants de la communauté**

Suivi pour la visite du musée de train qui se fera au printemps.

Activités pour la prochaine année :

- Génie optimiste : Activité sur Tintin en Amérique, le club optimiste fournit les BD pour une équipe de 5. Il reste à déterminer le nombre d'équipes par école.
- Dictée du gouverneur : à venir pour les élèves 5^e et 6^e années.
- Gâteaux aux fruits pour amasser des fonds pour les activités et pour la guignolée.

8.4 **Rapport des enseignants**

- Les enseignants d'éducation physique ont organisé des activités, et ce sont les élèves de la classe de Madame Marilyn qui ont animé. Les élèves et les collègues enseignants ont adoré les activités.
- Le hall d'entrée du secrétariat était bien décoré pour l'Halloween et un comité sera formé pour différentes fêtes dans l'année.

8.5

Rapport du service de garde

- Journée pédagogique du 1^{er} novembre : jeu d'Omnikin et activités culinaires. Il y a moins d'inscriptions pour les journées pédagogiques.
- Journée pédagogique du 29 novembre sera au Funtropolis.
- Atelier de cuisine nutrition : Les ateliers 5 épices, il y aura une formation de 7 heures ici à l'école pour former 2 enseignantes et 2 éducatrices à faire des ateliers de cuisine avec leurs élèves.
- La cour d'école a été aménagée par les enseignants d'éducation physique avec des zones de jeux, donc la cour est plus dynamique.

8.6

Rapport de la direction

8.6.1

- Travaux officiellement terminés, mais il reste quelques détails.

9

Varia

- Fermeture du service de garde après 18 heures à cause du train.
- Aide aux devoirs offert à «À-ma-baie» pour les élèves de 6^e année.

10

Levée de la séance et date de la prochaine réunion

Résolution
2019-11-04-08

CONSTATANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Nancy Oliva Velasquez, secondé par Madame Ariane Clarisse Ochou, il est résolu à l'unanimité :

DE LEVER la séance ordinaire du 4 novembre 2019 à 20h26.

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 11 décembre, 19 h, au salon du personnel.

Abdelmalek Baba-Aissa
Président

Chantal Laniel
Directrice

Liste des documents joints annexés au présent procès-verbal.

| Sujet de l'annexe |
|---|
| Avis de convocation |
| Procès-verbal de la séance ordinaire du 1 ^{er} octobre 2019 |
| Règles de régie interne du conseil d'établissement de l'école Perce-Neige |
| Protocole-école pour situation d'urgence ou de crise de l'école Perce-Neige |
| Bilan des activités intégrées |